

Chargement de camions vrac



Recommandations



Portez vos lunettes de sécurité



Portez des gants en manipulant le couvercle de la citerne



Utilisez un masque anti-poussière dans des conditions poussiéreuses



Portez une protection auditive en cas de conditions bruyantes



Portez votre casque de sécurité



Portez des chaussures de sécurité



Portez des vêtements protégeant le corps



Portez une veste réfléchissante

- Evitez le laisser tourner le moteur au ralenti trop longtemps.
- Il est recommandé de prévoir un rince-œil dans votre cabine.
- Consultez la fiche de sécurité 'ciment'.

Que faire en cas de :

Inhalation de ciment

- Mettre la victime à l'air frais.

Contact des yeux avec le ciment

- Rincez abondamment à l'eau claire, au moins 15 minutes, jusqu'à la disparition de l'irritation.
- Enlevez d'abord les verres de contact.

Ingestion de ciment

Rincez la bouche avec 2 à 3 verres d'eau.

Irritation de la peau

- Enlevez le ciment à l'eau et une serviette (papier).
- Rincez au moins 10 minutes à l'eau claire jusqu'à la disparition de l'irritation.
- Traitez éventuellement avec de la crème pour les mains.

Eczéma de ciment

- Consultez un médecin.

Editeur responsable - S.A. Cimenteries GBR - Chaussée de La Hulpe 185 - 1170 Bruxelles - www.cbr.be

Notice de sécurité

Le chargement des camions vrac implique des risques pour le chauffeur et pour le personnel de l'usine. Dans cette notice de sécurité, les risques sont identifiés et des mesures sont décrites afin de diminuer ces risques. Elle comprend également des recommandations sur le comportement du chauffeur lors du chargement en cimenterie.

Définition



Un camion vrac est composé d'une citerne munie d'une ou plusieurs ouvertures supérieures pour le remplissage. Pour ce faire, le chauffeur positionne la goulotte au-dessus de l'ouverture de remplissage de sorte que le ciment puisse ensuite couler en chute libre dans la citerne. Après le chargement, le chauffeur ferme l'ouverture de remplissage.

Risques

Risques corporels

- Lésions et dégâts dus à la circulation ;
- Coincer, écraser ou couper des parties du corps ;
- Blessures graves suite à une chute du camion;
- Lésions au crâne suite à des chocs à la tête ou à la chute d'objets
- Lésions des yeux suite au contact avec de la poussière de ciment.

Risque général

- Pollution et émanation de poussière suite à une erreur et/ou dysfonctionnement lors du chargement.

Règles de sécurité

- Interdiction d'entrer dans la cimenterie sous l'influence d'alcool ou de drogue.
- Interdiction d'amener des enfants ou d'autres visiteurs dans la cimenterie.
- Respectez les règles de la circulation en usine, la vitesse maximale autorisée est de 30 km/h.
- Respectez les règles de sécurité locales en vigueur.
- Mettez votre frein à main avant de quitter votre véhicule.
- Avant le chargement, présentez-vous au bureau d'expédition. En dehors des heures d'ouverture, présentez-vous au chargement automatique.
- Le chauffeur est obligé de suivre les indications du personnel de l'usine habilité.
- Positionnez le garde-corps avant de monter sur la citerne.
- Portez votre casque et vos chaussures de sécurité lors des activités de chargement.
- Utilisez l'installation de chargement conformément aux dispositions locales.
- Surveillez constamment votre camion vrac lors du chargement. Il est interdit d'utiliser d'autres installations ou machines de l'usine.
- Rincez abondamment les yeux en cas de contact des yeux avec les poussières de ciment (utilisez le rince-oeil).
- Toute anomalie, incident ou situation à risque doit être rapporté par le chauffeur auprès de son supérieur et auprès du responsable sur place.
- Le chauffeur est prié de quitter l'usine immédiatement après le chargement du camion.